

RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy Les Meaux, régulièrement convoqué le 18 juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, M. Luc AIREAULT, Mme Gisèle DEVIE, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Nicole LEKEUX, M. Stéphane DESMET, Mme Elisabeth GASBARIAN, M. Bruno ROUGIER, Mme Carole VIOLETTE GILLOT, M. Boudjema HAMELAT, Mme Patricia CARLET, M. Frédéric LAMIDET, Mme Corinne ROSA, M. Patrick GUERET, Mme Virginie AUTEF, M. Guillaume LANDAT, M. Renaud CHAMPMARTIN, Mme Fatim AMARA, Mme Ilham ANIB, M. Christophe VAMBRE, M. Cyril MAGNE

Ont donné pouvoir :

Mme Chantal PIPET donne pouvoir à Mme Elisabeth GASBARIAN
M. Jacques MARBOEUF donne pouvoir Mme Joëlle BORDINAT
Mme Nathalie DUPONT donne pouvoir à M. Christophe VAMBRE

Absents : M. Yann RICHELET, Mme Valérie BOINET

Secrétaire de séance : Mme Corinne ROSA a été nommée

<u>N°01-019-06/2024 – Acquisition par voie de DPU 26 Chemin de Meaux ZC 50</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u> <u>3 abstentions</u> : M. Christophe VAMBRE, Mme Ilham ANIB, Mme Nathalie DUPONT
<u>N°02-020-06/2024 - Redevance d'occupation du Domaine Public pour les années de 2024 à 2026</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°03-021-06/2024 - Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°04-022-06/2024 – Recrutement d'agents contractuels remplaçants</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°05-023-06/2024 – Modification de la tarification de la commission événementielle des prestations des événements festifs et culturels de la commune</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u> <u>3 abstentions</u> : M. Christophe VAMBRE, Mme Ilham ANIB, Mme Nathalie DUPONT
<u>N°06-024-06/2024 – Clé de répartition de l'actif et du passif suite à la dissolution du syndicat EMP FROT</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>
<u>N°07-025-06/2024 – Subvention départementale du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) – programme d'actions</u>	<u>Approuvé à l'unanimité</u>

Le Maire,
M. Gérard CHOMONT

Le Secrétaire de séance,
Mme Corinne ROSA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

